



Audience juge des affaires familiales

Par durand

Mon ex-femme a fourni une fausse lettre soit disant écrite par mon fils au juge des affaires familiales, quels sont mes recours?

Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?

Pourquoi pensez vous que cette lettre aura un effet quelconque ?

Le juge n'est pas né de la dernière pluie et ne tiendra pas compte d'éléments manifestement faux.

Mais c'est à vous d'en apporter la preuve.

Par durand

Bonjour, Pardon de ne pas vous avoir salué avant, je pensais simplement remplir un formulaire qui me donnerait accès plus tard à une conversation.

Je sais que la lettre est fausse car mon fils nie l'avoir écrite mais je ne vois pas comment le prouver. De plus il en a vraiment écrit une lettre chez moi, ce qui fait que le juge en détient deux. Je sais que dans ce cas les lettres risquent simplement de s'annuler l'une l'autre, mon souci est que j'ai peur que dans ce cas la parole de mon fils ne soit pas prise en compte. Ce n'est pas la première fois que la maman (qui elle a un avocat) ment à l'audience et à chaque fois cela annule mes dires. Pourquoi pensez-vous que le juge saura faire la différence ?

Par yapasdequoi

Votre souci n'est pas cette lettre.

C'est surtout de ne pas avoir d'avocat.

Prenez un avocat pour combattre à armes égales, la lettre deviendra secondaire.

Par durand

Je n'ai plus le temps de prendre un avocat voilà 3 ans que cette affaire est démarrée le juge refusera d'attendre qu'un avocat me soit commis d'office

Par yapasdequoi

"commis d'office" c'est au pénal. Est-ce votre cas ?

Sinon vous pouvez choisir un avocat et lui remettre toutes les pièces du dossier.

Vous priver d'avocat vous met en infériorité.

La lettre de votre fils n'est pas l'essentiel.

Par durand

Ce n'est pas du pénal mais je n'ai pas les moyens financiers de prendre un avocat